



## NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2013/021

Genève, le 24 mai 2013

CONCERNE:

HONDURAS

Timbres de sécurité

1. L'organe de gestion CITES du Honduras a demandé au Secrétariat d'informer les Parties que, en raison d'une pénurie de timbres de sécurité CITES, il cessera provisoirement d'apposer ces timbres sur ses permis et certificats.
2. Le Secrétariat informera les Parties lorsque le Honduras recommencera à utiliser des timbres de sécurité.